



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 8 août 2019

à 20 heures 30 minutes - Salle du Conseil Municipal

Date de convocation : 3 août 2019

Etaient présents : Mrs Michel STREIFF, Didier PIERSON, Mmes Edith ACKEL, Isabelle COLLIGNON MATHIEU, Amélie MARCHAL, Jonathan MORGADO

Etai(ent) absent(s) excusées : : Mmes Vanessa PEZEL, Chantal BEAU, Martine HAMITI, Michel HERBY

Pouvoir : Martine HAMITI donne pouvoir à Isabelle COLLIGNON MATHIEU

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Amélie MARCHAL

N° 2019-46 : DIA parcelle B600

Le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

N° 2019-47 : Convention de vente et d'exploitations groupées de bois

Le conseil municipal donne son accord pour la convention établie par l'Office National des Forêts pour la définition des conditions particulières des opérations de vente et exploitation de vente groupées des parcelles 1r-19r-20-20 d'un volume de 90m² de bois d'œuvre.

N° 2019-48 : Décision Modificative

Le conseil municipal vote la décision modificative suivante :

Section d'investissement

020	dépenses imprévues	- 20.00 euros
21578	Autre matériel et outillage de voirie	+ 20.00 euros

N° 2019-49 : Mission et Convention d'honoraire dossier n°1801187

Le conseil municipal donne son accord pour la convention d'honoraires établie par la Selarl AVOCATLOR pour les démarches judiciaires et extra-judiciaires en vue d'assurer la défense de la commune contre Madame GOEHLINGER et l'EARL DE BURET.

Fait à WAVILLE

Le 03 août 2019

Le Maire,

Isabelle COLLIGNON-MATHIEU